

assurer aux cultivateurs que la semence qu'ils achètent de l'unité d'insémination artificielle est bien de la semence provenant du taureau dont il paie les services.

Dans le cas qui nous occupe, on a obtenu une condamnation en constatant simplement que le veau n'était pas le résultat de l'accouplement en question, et l'on a adopté cette stupide méthode de féconder la vache une deuxième fois alors qu'elle était enceinte de six mois. A mon avis, on essayait simplement de donner le change à ce propos et le ministre a manqué à son devoir. Cette affaire me préoccupe énormément. Ma famille dépend, depuis de nombreuses années, de la reproduction du bétail par ce moyen. Elle a consacré beaucoup de temps à la ferme expérimentale de New-Liskeard ainsi que beaucoup de temps et d'argent sur sa propre ferme pour élever des animaux de race. Dans nombre de cas, nous sommes très éloignés des services des meilleurs taureaux qu'on trouve dans le Sud de l'Ontario. Leurs services ne nous sont accessibles que par le truchement de l'insémination artificielle. Le cas que j'ai mentionné ce soir est, à mon avis, une disgrâce pour le gouvernement. C'est une disgrâce qu'il essaie de considérer ce cas comme un précédent en ce qui concerne l'élevage du bétail de race.

M. le président suppléant (M. McGee): Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. Regier: Monsieur le président, j'ai lu beaucoup de choses à ce propos et j'espère que le ministre va répondre à l'exposé de l'honorable député de Timiskaming.

M. Hicks: Monsieur le président, en ma qualité d'ancien président de l'association Holstein du Canada, je devrais dire un mot à cette étape-ci de la discussion. Par l'entremise des journaux, j'ai obtenu certains renseignements à propos du cas qui a été exposé au cours de la dernière demi-heure. Personnellement, je suis absolument certain que le président et le conseil d'administration de l'association Holstein ont pour seul objet de reproduire de bons bestiaux et de les conserver purs. Il se présente des exceptions, évidemment, alors que des erreurs sont commises, mais lorsqu'il y a une erreur, il n'y a pas de raison pour que ces animaux se reproduisent indéfiniment. Je connais nombre de cas où le taureau a coûté \$40,000 et où les frais de service ont été de \$100 pour chaque veau dont l'authenticité a été démontrée. Je dirai que tous ceux qui élèvent des Holstein depuis 75 ou 100 ans veulent garder la race pure. Leur façon d'y arriver, c'est de bien conserver leurs dossiers, et c'est ce que fait l'association.

M. Peters: Je suis heureux d'entendre...

Des voix: Ah, non!

M. Peters: Entendez un peu ces messieurs qui disent «ah, non!» J'en ai assez de certains de ces députés de l'Ouest qui ne s'intéressent à rien d'autres que ce qui concerne le cultivateur de l'Ouest. Ils sont toujours prêts à adopter les autres crédits.

M. Graftey: Vous perdez tellement de temps.

M. Peters: Peu importe que nous consacrons une semaine à ce crédit. Il est très important pour les cultivateurs de l'Est. Peu importe que l'honorable député de Brome-Missisquoi aime cela ou non. Cela m'est parfaitement indifférent.

M. Graftey: Ce qui nous intéresse, c'est la clarté de pensée, de sorte que vous n'accapariez pas trop le temps du comité.

M. Peters: Vous ne pensez même pas, encore moins pouvez-vous être clair.

M. le président suppléant (M. McGee): A l'ordre!

M. Peters: C'est avec plaisir que j'ai entendu les paroles de l'ancien président de l'association Holstein-Friesian. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Au cours des 40 dernières années, grâce aux efforts de cette association, le Canada, qui n'avait aucun bétail de race, en était arrivé au point où, sur 130,000 inscriptions, l'an dernier, l'association Holstein-Friesian en comptait environ 88,000. C'est là, à mon avis, une excellente réalisation. Une bonne part du mérite revient, je crois, à M. Clements et à son père, car les deux ont dirigé alternativement le secrétariat de cette association pendant presque toute la durée de cet organisme. Ce dernier, toutefois, n'a pas pu corriger certains défauts qui se sont manifestés.

L'ancien président de l'association apprendra avec intérêt que 16 ou 17 enregistrements de bovins Holstein ont été discutés dans ce cas en particulier. Il lira avec intérêt le compte rendu de ce cas et constatera que le bureau de l'association Holstein-Friesian, à Brantford, a apporté des changements mineurs et majeurs dans sept ou huit de ces enregistrements. Cela veut dire qu'environ le tiers des cartes avait été modifiées. Les méthodes de comptabilité n'étaient pas des meilleures. J'admets que, dans bien des cas, ces changements étaient nécessaires parce que deux vaches ne peuvent pas être désignées sous le même nom. Si elles ont le même nom, alors il faudrait changer le préfixe.

En lisant cet échange de correspondance, j'ai constaté avec inquiétude que le secrétaire de l'association s'emploie activement à faire